



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paristt.com - Site Internet : www.paristt.com

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU du 1er février 2016

BUREAU	Prés.	COMITE	Prés.	INVITES	Prés.
David PRÉVÉRAL, président	X			François DANIEL	X
Jean MONTAGUT, vice-président	X			Lautfi Habib	X
Fabrice DUCORDEAU, trésorier	X				
Erik HAENEL, trésorier adjoint	X				
Jacques HARBONN, secrétaire	X				
Ronald MUGWANIA, secrétaire adjoint	Exc.				
Marc-Olivier GELLER, membre	Exc.				

1. **Approbation du PV du bureau du 9 novembre 2015**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. **Présentation du projet Féminines de Lautfi Habib**

Le but du projet est de développer la participation des filles en compétition féminine. Plusieurs axes de réflexion :

- Créer une D1 « loisirs » voire une D2 pour permettre aux nouvelles venues de tâter de la compétition.
- Autoriser l'intégration d'un homme dans une équipe féminine.
- Changer le jour des compétitions féminines.
- Rendre obligatoire la création d'une équipe féminine si des féminines jouent en championnat masculin.

3. **Préparation de l'AG 2016**

Caler une réunion préparatoire pour l'AG. Du fait de l'avancement de cet AG (29 juin 2016), la Réunion des Présidents est annulée.

4. **Organisation des compétitions**

- Les indivs sont en place
- Prévoir l'achat de cadenas (pour les casiers de la salle spécifique) et d'un microphone pour la sono.
- François Daniel commence à préparer la finale des indivs.
- Arnaud Galais nous a fait part d'un problème d'organisation du Bernard Jeu le samedi : pas assez d'encadrants.
- Les compétitions jeunes seront effectuées avec des balles d'entraînement.

5. **Commission Départementale d'Arbitrage**

- Bernard Jeu : pour régler le problème soulevé par Arnaud, il faudrait 2-3 bénévoles pour assister le JA le samedi. Il est possible aussi de transférer les cadettes et juniors fille vers le dimanche.
- La Ligue organise un stage d'arbitrage les 13-14 février. Il y a 3 inscrits sur Paris.
- Demander à Benoît Van Es (responsable de la CDA) pour la formation d'arbitres de club.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paristt.com - Site Internet : www.paristt.com

6. Commission Sportive Départementale

François Daniel présente la décision de la CSD concernant la « mauvaise licence » prise par Patronage Sainte Mélanie pour François Legoux.

Rappel des faits : Lors de la Journée 1 du Championnat de France de D1 poule A, lors de la rencontre PATRONAGE SAINTE-MÉLANIE 1 – JULIEN LACROIX TT 9, le joueur François LEGOUX a joué avec une nouvelle licence à 500 points, alors qu'il était en reprise, n'ayant pas joué depuis 2001. Il aurait dû jouer sous son ancienne licence actualisée par SPID à 1225 points, ce qui l'aurait obligé à jouer en A et non en B.

Le correspondant ayant été contacté, il nous a confirmé que son joueur avait bien signalé qu'il était un ancien classé et licencié. De plus, l'entraîneur du club avait considéré son niveau comme étant identique à celui de ses coéquipiers (classés entre 9 et 12). L'erreur viendrait d'un problème de cédille sous SPID qui n'aurait pas signalé le doublon.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a une erreur administrative, le Comité de Paris devant être contacté en cas de joueurs en reprise. Trois possibilités sont étudiées pour trancher le cas sportif :

1. Perte par pénalité 40-0, le joueur aurait dû jouer sous son ancienne licence et jouer en A, ce qui entraîne une fausse composition d'équipe.
2. Le joueur est considéré comme non qualifié (licence non valide) et est considéré comme non présent pour l'établissement du score final de la rencontre et marque donc 0 points pour son équipe.
3. Il est considéré que la licence est valide, le score sur la feuille de rencontre est entériné.

Après de nombreuses discussions, la Commission Sportive Départementale décide que la deuxième proposition soit appliquée. François Legoux est considéré comme non qualifié (licence non valide), et non présent pour l'établissement du score final de la rencontre. Il marque donc 0 points pour son équipe. Ses parties lui seront néanmoins comptées à titre individuel quand sa véritable licence sera validée. Après vérification, la composition de l'équipe du Patronage Sainte-Mélanie 1 reste correcte en enlevant le joueur non qualifié, le score de la rencontre passe donc de 38-20 à 32-23, toujours en faveur du Patronage Sainte-Mélanie.

La décision est entérinée par le bureau.

7. Point administratif et financier

- 2535 licenciés, soit 112 de moins que le total de fin de saison l'année dernière. 212 licences événementielles.
- La caisse doit être vidée régulièrement pour limiter le risque de vol.
- François Daniel demande la journée du 9 février pour régler un problème personnel d'impôts.
- François Daniel devra envoyer sa feuille d'heures.
- Fabrice Ducordeau (trésorier) : les règlements aux arbitres et JA sont à jour fin décembre 2015 sauf pour 2 (pas de RIB) ; les règlements aux entraîneurs et relanceurs sont à jour fin décembre 2015 sauf pour 1 (pas de RIB).

8. Questions diverses

RAS